

CA-19-2023

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Le 24 janvier 2023

À la rencontre extraordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire René-Lévesque tenue via zoom-conférence ce vingt-quatrième jour du mois de janvier 2023 à compter de 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Représentant et représentantes des parents :

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| M. Marc Lusignan | District n° 1 |
| M ^{me} Sabrina Houle | District n° 3 |
| M ^{me} Marie-Claude Prévost | District n° 4 |
| M ^{me} Mélanie Marin | District n° 5 |

Représentant et représentante de la communauté :

| | |
|--|---|
| M. Félix Caron | Issu du milieu municipal, des affaires de la santé ou des services sociaux |
| M ^{me} Marie-Christine Boudreau | Expertise en matière de gouvernance, éthique de gestion de risque ou de gestion des ressources humaines |
| Vacant | Issu du milieu communautaire, sportif ou culturel |
| Vacant | Expertise en matière financière, comptable ou en gestion des ressources matérielles ou financières |

Représentants et représentantes du personnel :

| | |
|----------------------------------|---------------------------|
| M ^{me} Julie Castilloux | Personnel de soutien |
| M. Félix Boudreau | Personnel enseignant |
| M. Martin Langlois | Direction d'établissement |
| M ^{me} Katia Guité | Personnel d'encadrement |

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Louis Bujold, directeur général
M^{me} Sandra Nicol, directrice générale adjointe et secrétaire générale
M^{me} Monica Pichette, directrice des services éducatifs

SONT ABSENTS :

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| M. Benoît-Guy Audet | Personnel professionnel |
| M ^{me} Rosalie Bujold | Membre de la communauté |
| M ^{me} Julie Roy | Membre parent |

CA-23-240 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Mélanie Marin, présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

CA-23-241 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc Lusignan propose que l'ordre du jour suivant soit adopté

1. Ouverture de la rencontre et constatation du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour et varia
4. Code d'éthique – Dénonciation d'intérêt
5. Rapport du directeur général
 - 5.1 Rapport du protecteur de l'élève - Adoption
 - 5.2 Modification des délais maximums pour la vente des écoles
 - 5.2.1 Du Plateau de Saint-Alexis
 - 5.2.2 La Relève de Saint-Elzéar
 - 5.2.3 Assomption de Val-d'Espoir
6. Rapport du Comité de sélection du poste de direction générale (invité : M. Louis Laroche, Groupe SCE)
 - 6.1 Profil attendu
 - 6.2 Affichage
7. Date de la prochaine rencontre
8. Levée de la rencontre
9. Huis clos – Évaluation de la rencontre

Adopté à l'unanimité.

CA-23-000 CODE D'ÉTHIQUE - DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Il n'y a aucune dénonciation d'intérêt pour cette rencontre.

CA-23-000 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – M. LOUIS BUJOLD

CA-23-242 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE N° 20221109

Les membres ont pris connaissance du rapport du protecteur de l'élève numéro 20220911 et à la lumière des informations transmises, M^{me} Katia Guité propose que le Conseil d'administration approuve les recommandations formulées dans le rapport du 9 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

CA-23-243 RESCISION RÉOLUTION CA-22-131 – VENTE DE L'ÉCOLE DU PLATEAU DE SAINT-ALEXIS DE MATAPÉDIA

M^{me} Marie-Christine Boudreau propose que le Centre de services scolaire René-Lévesque rescinde la résolution n° CA-22-131 – Vente de l'école du Plateau de Saint-Alexis du 15 février 2022, et ce, à toute fin que de droit.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-244 VENTE DE L'ÉCOLE DU PLATEAU DE SAINT-ALEXIS DE MATAPÉDIA –
MODIFICATION DU DÉLAI MAXIMAL**

Considérant la résolution CC-15-38 du Conseil des commissaires du 22 janvier 2015 entérinant la fermeture de l'école du Plateau de Saint-Alexis-de-Matapédia;

Considérant la résolution CC-15-39 du Conseil des commissaires du 22 janvier 2015 confirmant les intentions de la Commission scolaire d'entamer le processus de vente, circonstance et dépendances de l'école du Plateau de Saint-Alexis-de-Matapédia;

Considérant le rapport d'évaluation immobilière de la firme professionnelle BOURQUE, DUPÉRÉ, SIMARD ET ASSOCIÉS;

Considérant qu'il s'agit d'un immeuble excédentaire pour le Centre de services scolaire René-Lévesque;

Considérant les dispositions prévues au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* à l'effet que le ministre peut autoriser un centre de services scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à une municipalité;

Considérant la résolution 160-2021 de la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia datée du 20 décembre 2021 d'offrir au Centre de services scolaire René-Lévesque la somme de 20 000 \$ dans le but d'acquérir l'École du Plateau de Saint-Alexis-de-Matapédia et que cette proposition est conditionnelle à la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment en vocation sociocommunautaire;

Considérant que l'immeuble est vendu dans l'état où il se trouve sans aucune garantie légale;

Considérant que le Centre de services scolaire René-Lévesque conservera un droit de premier refus, en vertu duquel la municipalité devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord au Centre de services scolaire au prix auquel elle l'aura initialement acquis de celle-ci.

Il est proposé par M^{me} Marie-Christine Boudreau que le Centre de services scolaire René-Lévesque autorise la vente de l'école du Plateau de Saint-Alexis-de-Matapédia, circonstances et dépendances, numéro de lot 5 629 817, 192 rue principale, à la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia au montant de 20 000 \$, que la transaction soit conclue dans un **délaï maximal de douze (12) mois suivant** la présente résolution, et autorise le directeur du service de ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à la transaction. La vente est conditionnelle à l'approbation du ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité.

CA-23-245 RESCISION RÉSOLUTION CA-22-156 – VENTE DE L'ÉCOLE LA RELÈVE DE SAINT-ELZÉAR

M^{me} Marie-Christine Boudreau propose que le Centre de services scolaire René-Lévesque rescinde la résolution n^o CA-22-156– *Vente de l'école La Relève de Saint-Elzéar* du 19 avril 2022, et ce, à toute fin que de droit.

Adopté à l'unanimité.

CA-23-246 VENTE DE L'ÉCOLE LA RELÈVE DE SAINT-ELZÉAR – MODIFICATION DU DÉLAI MAXIMUM

Considérant la résolution CC-18-637 du 15 mai 2018 entérinant la fermeture et démarrant le processus de vente, circonstances et dépendances de l'école La Relève de Saint-Elzéar;

Considérant le rapport d'évaluation de la firme BOURQUE DUPÉRÉ SIMARD ET ASSOCIÉS INC., évaluateurs agréés;

Considérant qu'il s'agit d'un immeuble excédentaire pour le Centre de services scolaire René-Lévesque;

Considérant les dispositions prévues au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* à l'effet que le ministre peut autoriser un centre de services scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à une municipalité;

Considérant qu'une telle autorisation requiert l'insertion au contrat de vente d'une clause de premier refus en faveur du Centre de services scolaire, en vertu de laquelle la municipalité devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord au Centre de services scolaire au prix auquel elle l'aura initialement acquis de celui-ci;

Considérant le recours aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour recommandations sur la disposition de l'immeuble;

Considérant que l'immeuble est vendu dans l'état où il se trouve sans aucune garantie légale;

Considérant la résolution 2022-054 de la Municipalité de Saint-Elzéar datée du 15 mars 2022 demandant initialement au Centre de services scolaire René-Lévesque de lui céder, à titre gracieux, l'école La Relève de Saint-Elzéar;

Considérant la résolution CA-22-145 mandatant le directeur du Service des ressources matérielles à communiquer avec les représentants de la Municipalité de Saint-Elzéar et de procéder à une négociation, si possible, afin que le montant de l'offre d'achat révisé, au minimum 20 000 \$, réponde davantage aux intérêts et obligations du Centre de services scolaire René-Lévesque et au principe d'équité avec les autres municipalités du territoire;

Considérant la démarche ayant eu lieu et la résolution 2022-063 de la Municipalité de Saint-Elzéar, datée du 5 avril 2022, d'offrir au Centre de services scolaire René-Lévesque la somme de 20 000 \$ dans le but d'acquérir l'école La Relève de Saint-Elzéar;

Il est proposé par M^{me} Marie-Christine Boudraeu que le Centre de services scolaire René-Lévesque autorise la vente de l'école La Relève de Saint-Elzéar, située au 144, chemin Principal, Saint-Elzéar (Québec) G0C 2W0, circonstances et dépendances selon la désignation cadastrale, lot 5 766 326, au montant de **20 000 \$**, que la transaction soit conclue dans **un délai maximal de douze (12) mois** suivant la présente résolution, et autorise le directeur du Service de ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à la transaction. La vente est conditionnelle à l'approbation du ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité

CA-23-247 RESCISION RÉSOLUTION CA-22-144 – VENTE DE L'ÉCOLE ASSOMPTION DE VAL D'ESPOIR

M^{me} Marie-Christine Boudraeu propose que le Centre de services scolaire René-Lévesque rescinde la résolution n^o CA-22-144– *Vente de l'école Assomption de Val d'Espoir* du 22 mars 2022, et ce, à toute fin que de droit.

Adopté à l'unanimité.

CA-23-248 VENTE DE L'ÉCOLE ASSOMPTION DE VAL-D'ESPOIR – MODIFICATION DU DÉLAI MAXIMUM

Considérant la résolution CC-17-449 du 16 mai 2017 entérinant la fermeture de l'école Assomption de Val d'Espoir;

Considérant la résolution CC-17-541 du 21 novembre 2017 démarrant le processus de vente, circonstances et dépendances de l'école Assomption de Val d'Espoir;

Considérant le rapport d'évaluation de la firme BOURQUE DUPÉRÉ SIMARD ET ASSOCIÉS INC., évaluateurs agréés;

Considérant qu'il s'agit d'un immeuble excédentaire pour le Centre de services scolaire René-Lévesque;

Considérant les dispositions prévues au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* à l'effet que le ministre peut autoriser un centre de services scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à une municipalité;

Considérant qu'une telle autorisation requiert l'insertion au contrat de vente d'une clause de premier refus en faveur du Centre de services scolaire, en vertu de laquelle la municipalité devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord au Centre de services scolaire au prix auquel elle l'aura initialement

acquis de celui-ci;

Considérant la résolution 108-2022 de la Ville de Percé datée du 1^{er} mars 2022 d'offrir au Centre de services scolaire René-Lévesque la somme de 25 000 \$ dans le but d'acquérir l'école Assomption de Val d'Espoir;

Considérant le recours aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour recommandations sur la disposition de l'immeuble;

Considérant que l'immeuble est vendu dans l'état où il se trouve sans aucune garantie légale;

Il est proposé par M^{me} Marie-Christine Boudreau que le Centre de services scolaire René-Lévesque autorise la vente de l'école Assomption de Val d'Espoir, située au 1240, chemin de Val d'Espoir, Val d'Espoir, circonstances et dépendances, lot 5 083 970, au montant de 25 000 \$, que la transaction soit conclue dans **un délai maximal de douze (12) mois** suivant la présente résolution, et autorise le directeur du service de ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à la transaction. La vente est conditionnelle à l'approbation du ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité.

CA-23-000 RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DU POSTE DIRECTION GÉNÉRALE

CA-23-249 PROFIL ATTENDU – POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

M. Louis Laroche du Groupe SCE explique aux administrateurs la démarche effectuée pour établir le profil de compétences du poste de direction générale. Le profil est présenté par la suite.

Il est proposé par M^{me} Marie-Christine Boudreau que le Centre de services scolaire René-Lévesque procède à l'adoption du profil du poste de direction générale tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CA-23-250 AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

M. Louis Laroche du Groupe SCE explique la stratégie de recrutement pour ce poste :

- Deux affichages seront produits, un à l'interne et l'autre à l'externe
- Deux semaines seront accordées aux personnes intéressées afin de soumettre leur candidature
- Les entrevues se feront le 22 février 2023.

M^{me} Marie-Claude Prévost propose l'adoption de la stratégie de recrutement pour le poste de direction générale.

Adopté à l'unanimité.

CA-23-000 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra le 21 février prochain à compter de 18 h 30 via zoom-conférence.

CA-23-251 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est 19h17, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Marie-Claude Prévost, la présidente, M^{me} Mélanie Marin déclare la levée de la réunion.

Adopté à l'unanimité.

CA-23-000 HUIS CLOS – ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Mélanie Marin
Présidente

Sandra Nicol
Secrétaire générale